DOSSIER DE PRESSE

©Camille Morelle

©Pierre Paoli

LES SAUVETEURS EN MER

SNSM - Société nationale de sauvetage en mer
Association Loi 1901 – reconnue d'utilité publique par décret du 30 avril 1970.
Siège social : 8 Cité d'Antin, 75009 Paris
www.snsm.org

CONTACT
Claire Berthelot | claire.berthelot@snsm.org | +33 (0)1 56 02 63 68

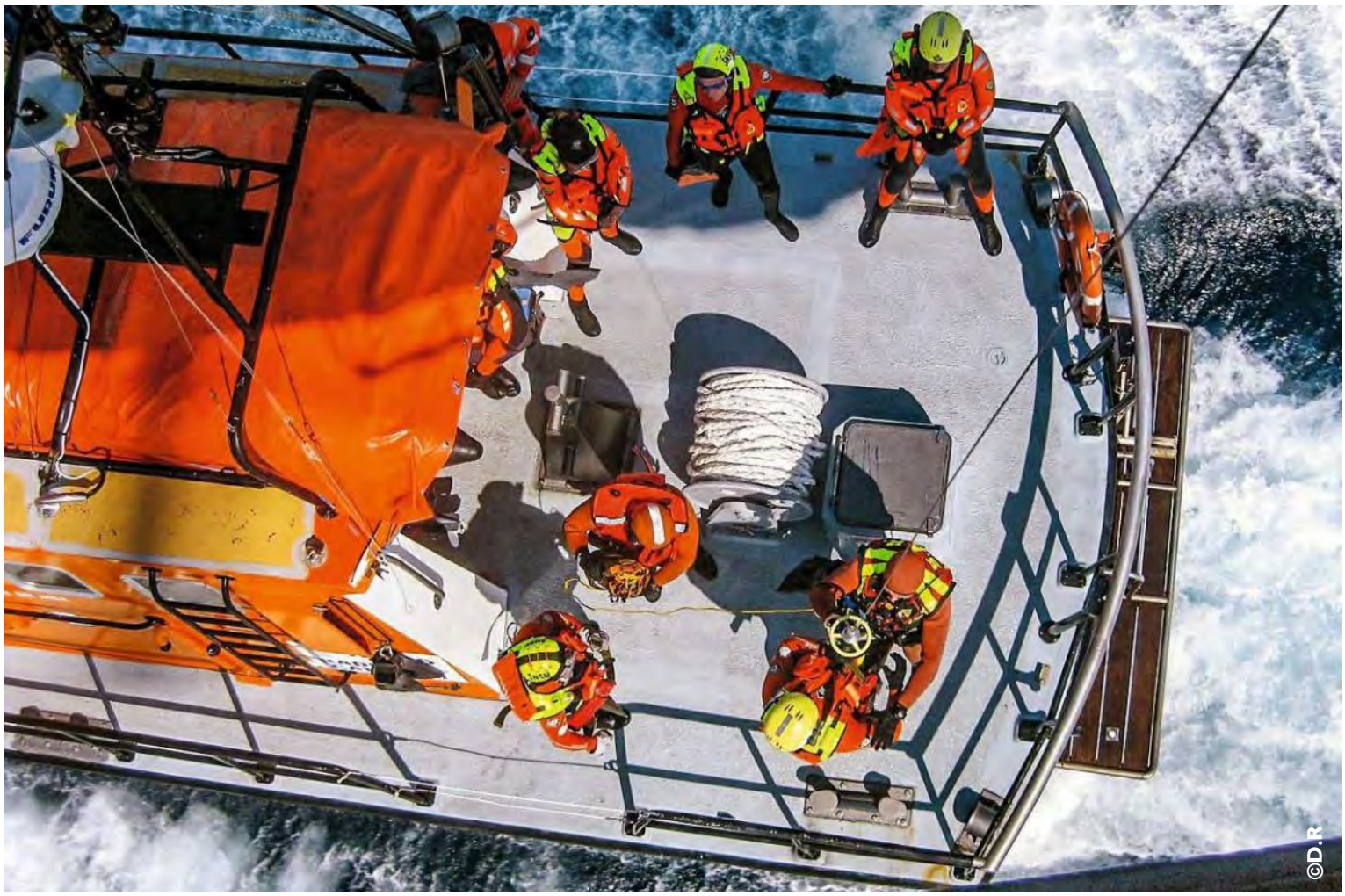

1. L'ASSOCIATION DES SAUVETEURS EN MER — Page 3
1.1 Plus de 150 ans d'histoire — Page 3
1.2 Une mission régalienne — Page 3
1.3 Quatre activités opérationnelles — Page 3
1.4 Budget et financement — Page 4
1.5 Implantation des stations et CFI — Page 5

2. L'ORGANISATION DU SAUVETAGE EN MER — Page 7
2.1 Les sauveteurs embarqués au large — Page 7
2.2 Les nageurs sauveteurs sur le littoral — Page 8
2.3 La flotte et les équipements — Page 9
2.4 La mise en œuvre du sauvetage en mer — Page 12

3. LA FORMATION DES SAUVETEURS — Page 13
3.1 La formation, un enjeu prioritaire pour la SNSM — Page 13
3.2 Le Pôle National de Formation (PNF) — Page 14
3.3 Les Centres de Formation et d'Intervention (CFI) — Page 14

4. LA PRÉVENTION AUPRÈS DU GRAND PUBLIC — Page 15
4.1 La SNSM au cœur de la prévention — Page 15
4.2 Les outils de sensibilisation — Page 15

5. COMMENT SOUTENIR LA SNSM ? — Page 16
5.1 Faire un don aux Sauveteurs en Mer — Page 16
5.2 Le MILLE SNSM : la Journée Nationale des Sauveteurs en Mer — Page 16
5.3 Acheter solidaire grâce à la boutique des Sauveteurs en Mer — Page 16

6. LES CHIFFRES CLÉS — Page 17

I. L'ASSOCIATION DES SAUVETEURS EN MER

1.1 PLUS DE 150 ANS D'HISTOIRE…

La SNSM est une association loi 1901 née en 1967 de la fusion de la Société Centrale de Sauvetage des Naufragés (SCSN), fondée par l'Amiral Rigault de Genouilly en 1865 et de la Société des Hospitaliers Sauveteurs Bretons (HSB), créée par Henri Nadault de Buffon en 1873, deux associations centenaires issues d'une vieille tradition maritime : **le secours des personnes en mer bénévolement et gratuitement.**
La SNSM a été reconnue d'utilité publique par décret le 30 avril 1970.

En 2017, année de son cinquantenaire, le gouvernement a attribué au sauvetage en mer le **label « Grande cause nationale »** et a institué la première Journée nationale des Sauveteurs en Mer.

1.2 UNE MISSION RÉGALIENNE

La SNSM a pour vocation de secourir toute personne en danger en mer et sur les côtes, en France métropolitaine et en Outre-mer (Réunion, Antilles, Nouvelle-Calédonie, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon et Guyane). **Elle est la seule institution qui dispose des compétences et qualifications nécessaires pour intervenir conjointement depuis la plage jusqu'au large**.

Elle s'appuie sur **8506 bénévoles au service du secours en mer**. En 2019, au travers de **8 938 interventions,** les sauveteurs embarqués et les nageurs sauveteurs de la SNSM ont pris en charge **36 855 personnes** : 10 913 secourues, 24 756 soignées et 1 186 enfants égarés, retrouvés**.**

1.3 QUATRE ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

SAUVER DES VIES

La SNSM intervient de la plage au large :
-Le sauvetage au large assuré par les sauveteurs embarqués bénévoles.
-La surveillance des plages et les missions de sécurité civile réalisées par les nageurs sauveteurs.
Les sauveteurs doivent avoir une parfaite connaissance de leur zone et faire preuve d'un savoir-faire optimum pour répondre efficacement et en toute sécurité aux différents cas de figure auxquels ils sont confrontés.

FORMER POUR SAUVER

900 formateurs bénévoles forment les sauveteurs dans les 32 centres de formation et d'intervention (CFI) et au pôle national de formation (PNF) à Saint Nazaire.
Au sein des stations, la formation est placée sous la responsabilité du patron de l'embarcation et s'opère tant par compagnonnage auprès des anciens, qu'au PNF.

PRÉVENIR DES RISQUES ET SENSIBILISER

Prévenir le grand public des risques en mer et l'informer sur les mesures de bon sens à adopter font partie intégrante de nos missions. Cet engagement se traduit par des interventions directes auprès de l'ensemble des usagers de la mer et par la diffusion régulière de supports de communication variés. Afin d'initier le public dès son plus jeune âge, les Sauveteurs en Mer interviennent également dans les écoles et lors de classes de mer.

INTERVENIR LORS DE MISSIONS DE SÉCURITE CIVILE

Les nageurs sauveteurs bénévoles des 32 CFI de la SNSM interviennent également dans le cadre de dispositifs prévisionnels de secours (DPS), pour assurer la sécurité lors de manifestations publiques nautiques ou terrestres.

1.4 BUDGET ET FINANCEMENT *(Chiffres 2019)*

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement

En 2019, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **35,4 M€** (78 M€ en intégrant la valorisation du temps consacré par les bénévoles).

Les dépenses affectées aux missions sociales représentent 75% du total des dépenses et 87%, en intégrant la valorisation de l'engagement bénévole.

Les dépenses d'investissement s'élève à 10M€, dont 59% ont été consacrés à la flotte de sauvetage, et 26% à la construction du Pôle de Soutien de la Flotte (PSF) à Saint Malo.

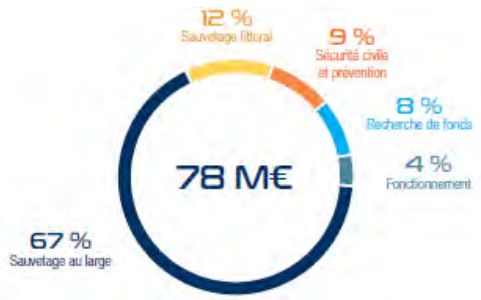

Les ressources de fonctionnement et d'investissement

En 2019, les ressources de fonctionnement (42 M€) sont composées à **80% de ressources d'origine privée**, provenant essentiellement de la générosité du public et des entreprises mécènes et à **20%** de **subventions publiques** (État et collectivités territoriales).

Nous espérons le maintien dans la durée de la générosité exprimée en 2019, afin de pouvoir continuer à renouveler la flotte de sauvetage, équiper les Sauveteurs en Mer, les soutenir, les former et plus largement garantir la pérennité du modèle bénévole de la SNSM.

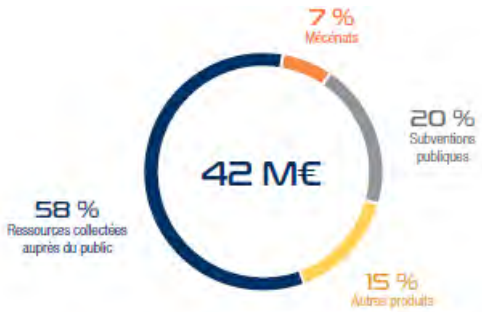

Les enjeux pour demain

<u>La sécurité des bénévoles et la pérennité de leur engagement sont au cœur des enjeux de la SNSM.</u>

La SNSM doit disposer **d'une flotte de sauvetage moderne et parfaitement entretenue**. En particulier, sa quarantaine de navires hauturiers doit être remplacée. Ce sont globalement **140 unités qui devront être renouvelées dans les dix prochaines années, pour un investissement d'environ 100 millions d'euros**. De la même façon, nos **infrastructures** (abris des canots, centres de formation, stations de sauvetage) **doivent être modernisées**.

La SNSM doit aussi **former ses sauveteurs** afin qu'ils disposent des compétences en navigation, sauvetage et secourisme leur permettant d'exercer leurs missions dans les meilleures conditions d'efficacité et de sécurité pour tous.

La **mobilisation du public** qui bénéficie de ce service gratuit de secours aux personnes, assuré par des bénévoles, doit être renforcée, et la SNSM a besoin du soutien de tous pour pérenniser son modèle bénévole et continuer à assurer une mission de qualité au service du public.

I.5 IMPLANTATION DES STATIONS ET CFI

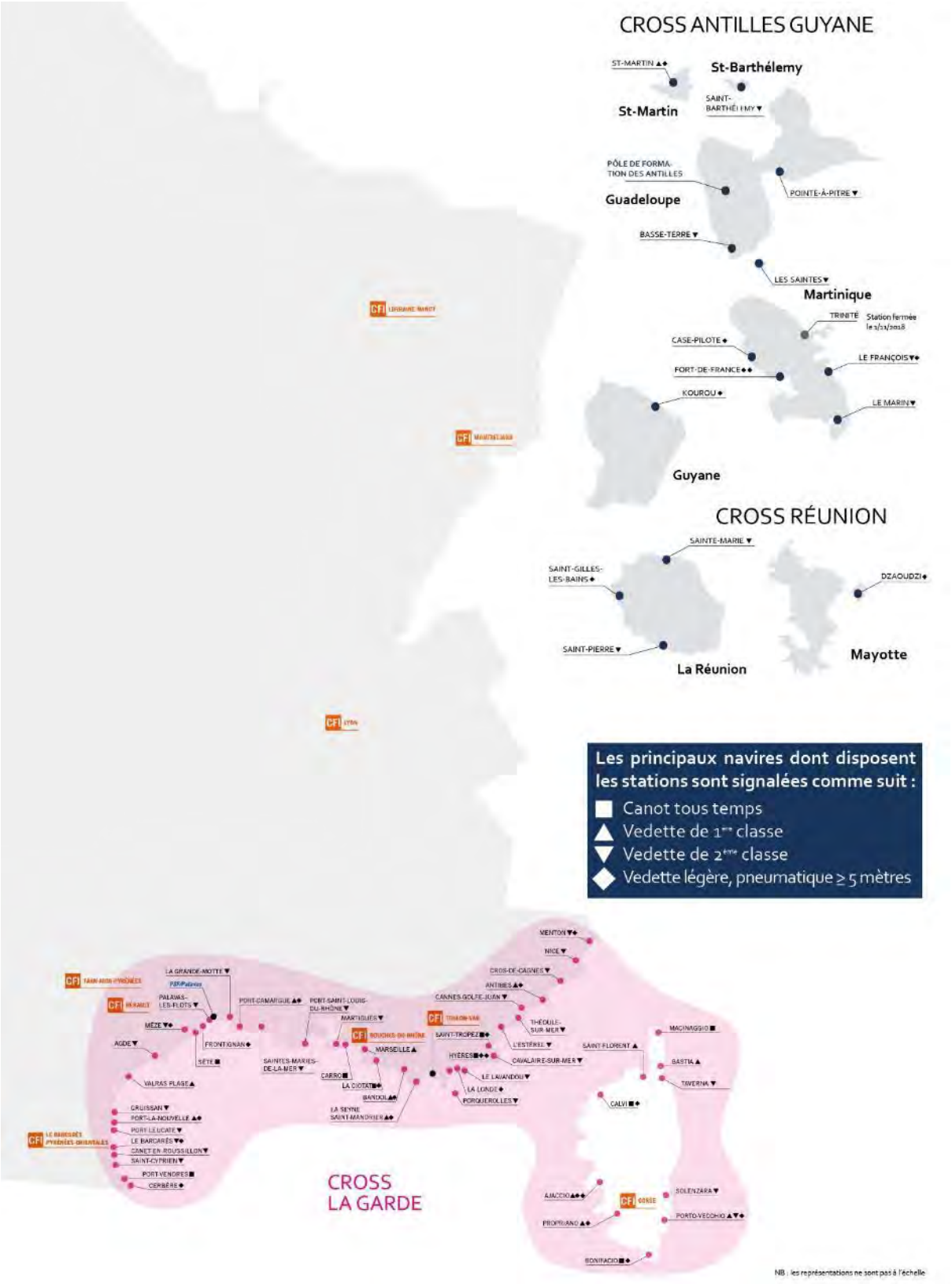

187 **Stations de sauvetage permanentes**	**32** **Centres de formation et d'intervention**	**27** **Stations de sauvetage Saisonnières**
1 **Siège**	**1** **Pôle de formation à Saint-Nazaire**	**2** **Centres d'entretien de la flotte à Saint-Malo et Palavas**

2. L'ORGANISATION DU SAUVETAGE EN MER

Les sauveteurs bénévoles ont réalisé en 2019, près d'**1 million d'heures de bénévolat**, une valorisation évaluée à **43 millions d'euros, dont 16 millions d'euros représentant la disponibilité des sauveteurs embarqués (disponibilité 24h /24, 365 jours par an)**

2.1 LES SAUVETEURS EMBARQUÉS AU LARGE

Les sauveteurs embarqués de la SNSM sont le premier maillon de la chaîne de secours des personnes se trouvant en situation de naufrage réel ou potentiel. Leur réactivité, leur savoir-faire, leur connaissance très fine des zones de navigation, leurs équipements et leurs compétences en gestion des opérations de sauvetage sont primordiaux pour qu'ils puissent mener à bien leurs missions.

Répartis dans **214 stations de sauvetage (permanentes et saisonnières)** le long du littoral en métropole et Outre-Mer, **les sauveteurs embarqués appareillent sur alerte des CROSS – centres opérationnels de surveillance et de sauvetage – en moins de 20 minutes, 24 heures sur 24, 365 jours par an et par tous les temps.**

Ils interviennent jusqu'à 20 milles de la côte (soit environ 40 km), voire au-delà à la demande expresse du CROSS.
A bord, chaque membre de l'équipage à sa spécialité :

- **Le patron** : nommé par le président de la SNSM et marin expérimenté, il est le chef d'orchestre des opérations de secours en mer.
- **Le radio** : il est en charge à bord de tous les aspects liés aux télécommunications.
- **Le mécanicien** : il est en charge de l'entretien technique des moyens.
- **Le canotier** : il participe à toutes les manœuvres et actions de secours, sur le pont ou dans la mise en œuvre des équipements du bord.
- **Le nageur de bord**

Comment devenir sauveteur embarqué ?
S'adresser au président de la station la plus proche de son domicile, qui ne doit être située qu'à quelques kilomètres de cette dernière afin de pouvoir embarquer en cas d'alerte en un quart d'heure.
L'âge minimum pour intégrer un équipage de la SNSM est de 18 ans et au maximum de 67 ans.

CHIFFRES CLÉS 2019

50 ans
de moyenne d'âge

50%
engagés depuis moins de 5 ans

9 ans
de durée moyenne d'engagement à la SNSM

- **4 958** bénévoles dédiés au sauvetage au large (opérationnels, formateurs, cadres etc.)
- **3 932** interventions en mer en 2019
- **7 240** personnes secourues
- **3457** flotteurs impliqués
- **3 955** exercices
- **1H46** d'intervention en moyenne
- **22%** d'interventions de nuit

2.2 LES NAGEURS SAUVETEURS SUR LE LITTORAL

Les nageurs sauveteurs assurent la surveillance de la baignade et prodiguent des soins sur les plages. Face à l'augmentation des estivants sur les plages et à la multiplication des loisirs nautiques de bord de mer, les nageurs sauveteurs jouent un rôle clef dans l'amélioration de la sécurité. Ils contribuent à diminuer le nombre des accidents sur le littoral français.

La SNSM forme bénévolement les nageurs sauveteurs qui sont ensuite mis à la disposition des municipalités pour surveiller les plages pendant la saison estivale.
En effet, ce sont les maires qui sont responsables de la sécurité de leurs plages dans la zone des 300 mètres à partir du littoral. Les nageurs sauveteurs sont alors rétribués par la municipalité qui les engage.
Pendant l'année, les nageurs sauveteurs sont des bénévoles dans leurs Centres de formation et d'intervention, avec lesquels ils accomplissent des missions de sécurité civile dans le cadre de manifestations publiques, en mer ou à terre.

Chaque membre du poste de secours à sa spécialité :

- **Le chef de poste** : nageur sauveteur expérimenté, il a en charge la coordination complète du poste de secours : planning et gestion des équipes, sécurité de la plage surveillée, supervision de l'entretien du matériel, pilotage des opérations de secours etc.
- **Le chef de poste adjoint** : nageur sauveteur expérimenté, le chef de poste adjoint suppléé le chef de poste dans l'ensemble de ses fonctions.
- **Le nageur sauveteur** : parfaitement qualifié, il intervient alors auprès de toute personne en danger en mer, soignent les estivants sur les plages et mène également des actions de prévention auprès des usagers.

Comment devenir nageur sauveteur ?
S'adresser pour cela au centre de formation et d'intervention SNSM le plus proche de son domicile.

CHIFFRES CLÉS 2019

24 ans
de moyenne d'âge

4 ans
de durée moyenne d'engagement à la SNSM

- **3 155** bénévoles dédiés au sauvetage littoral (opérationnels, formateurs, cadres etc.)
- **1 406** sauveteurs sont intervenus sur les plages
- **3 077** interventions depuis les postes de secours plages
- **1 811** interventions de sécurité civile
- **29 615** personnes prises en charge (plages et sécurité civile)
- **263** postes en plage
- **144** collectivités impliquées

2.3 LA FLOTTE ET LES EQUIPEMENTS

La SNSM est à la tête d'une flotte de **756 embarcations du canot tout temps au scooter des mers.** Parmi celles-ci, 308 sont destinées au sauvetage en mer et 448 à la formation, à la surveillance des plages et aux sécurités nautiques.
L'acquisition et l'entretien de la flotte représentent un fort **investissement chaque année**, qui s'accroît avec l'actuel besoin de renouvellement des navires hauturiers, le « canots tout temps ». En 2019, 59% des investissements ont été consacrés à la flotte de sauvetage et 26% à l'achèvement de la construction du Pôle de Soutien de la Flotte.

Le **pôle de soutien de la flotte** (PSF) à Saint Malo a été ouvert fin 2017. Les principales fonctions de ce pôle sont le soutien technique aux stations pour l'entretien et la réparation de leurs embarcations, le soutien logistique ainsi que l'apport d'expertise technique. A Palavas, la SNSM dispose également d'un **technicentre** pré positionné pour des opérations d'expertises, d'interventions, de maintenance et de soutien aux stations de la zone Méditerranée.

40 canots tous temps (CTT)
Longueur : De 14,8m à 18,05m
Largeur : De 4,22m à 5,20m
Vitesse : De 18 à 25 nœuds
Puissance moteur : De 340 à 650 CV

71 vedettes de 2ème classe (V2)
Longueur : De 8,9m à 11,95m
Largeur : De 3,3m à 4,46m
Vitesse : De 21 à 28 nœuds
Puissance moteur : De 150 à 410 CV

34 vedettes de 1ère classe (V1)
Longueur : De 13,3m à 16m
Largeur : De 4 m à 4,6m
Vitesse : De 15 à 26 nœuds
Puissance moteur : De 225 à 500 CV

43 vedettes légères (VL)
Longueur : De 4,95m à 9m
Largeur : De 1,5m à 3m
Vitesse : De 23 à 32 nœuds
Puissance moteur : De 50 à 260 CV

192 semi-rigides (SR)
Longueur : De 6m à 7,50m
Largeur : De 2,08 m à 2,70m
Vitesse : De 25 à 30 nœuds
Puissance moteur : De 50 à 150 CV

89 jet-skis
Longueur : 3,12m
Vitesse : 48 nœuds
Puissance moteur : 152 CV

287 pneumatiques
Longueur : De 5 à 7,50 m
Puissance moteur : De 50 à 150 CV

LE PROGRAMME « NOUVELLE FLOTTE »

Le programme « Nouvelle Flotte » de sauvetage de la SNSM vise à renouveler, dans une logique de gamme de navires, les capacités de sauvetage mises en œuvre par l'association sur les côtes métropolitaines et celles d'outremer. La Nouvelle Flotte est structurée autour de deux catégories de navires, permettant une couverture d'intervention de sauvetage « de la dune au large » :

- **Des Navires de Sauvetage Hauturiers (NSH**), avec deux modèles **H1 et H2**, aptes à intervenir au large de façon performante et sûre par gros temps et permettant de répondre à l'ensemble des missions de sauvetage.
- **Des Navires de Sauvetage Côtiers (NSC)**, avec quatre modèles **C1 à C4,** unités plus légères destinées à intervenir, de façon très réactive et à grande vitesse, de préférence dans la bande allant de la côte à dix nautiques.

Dans le cadre du contrat signé le 17 octobre 2019, la société Chantier Naval COUACH assure une responsabilité de Maître d'Œuvre d'Ensemble unique. Cette responsabilité couvre, pour tous les navires de la gamme, l'architecture navale, la conception, la réalisation, les essais et validations, la livraison, la formation, le soutien initial en vue du maintien en condition opérationnelle, dans le cadre d'une obligation de résultat.

En outre, les trois plus gros navires de la gamme seront classés par le Bureau Veritas, apportant ainsi toutes les garanties de sécurité et de qualité des structures et des installations du bord.

Au titre du Contrat, la SNSM prévoit la réalisation minimale de vingt (20) Navires de Sauvetage Hauturiers (NSH) et cinquante (50) Navires de Sauvetage Côtiers (NSC). Dans la mesure où les finances de la SNSM le permettraient, la capacité industrielle de production prévue au contrat est en mesure de satisfaire l'ensemble des besoins de renouvellement de la flotte sur 10 ans, à savoir de l'ordre de **140 navires pour un montant avoisinant les 100 millions d'€.**

Le programme Nouvelle Flotte est conduit en synergie avec la mise en place d'un système de soutien rénové basé sur une **nouvelle politique de maintenance** (arrêts techniques à 5 ans), le **déploiement d'un outil informatisé de suivi des actions de maintenance** et réglementaires, et le renforcement des fonctions de soutien technique et logistique assurées par le PSF de Saint-Malo.

Les Navires « tête de série » sont lancés en production cette année et seront livrés en 2021. Il est à noter que pour chacun de ces navires, des essais technico-opérationnels, d'une durée de 3 mois, seront conduits par la SNSM avant réception contractuelle. Ces essais, complémentaires des essais constructeurs et contractuels, permettront de décider de la mise en service du navire préalablement à son affectation à la station utilisatrice.

La démarche mise en œuvre à toutes les étapes du programme Nouvelle Flotte est **transversale et participative**. Dans ce but, et depuis le début des travaux, fin 2014, les travaux sont conduits en groupes pluridisciplinaires, mobilisant des sauveteurs issus des stations de sauvetage et des Centres de formation et d'Intervention (CFI), des participants des services et directions de la SNSM (Formation, Technique, Achat, Inspection générale), ainsi que des experts extérieurs sur des sujets spécifiques. Des acteurs institutionnels du sauvetage ont également été associés, en premier lieu la Direction des Affaires Maritimes, mais aussi des représentants des organismes aéronautiques de sauvetage en mer.

DES ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES À LA POINTE DE LA TECHNOLOGIE

La protection individuelle et collective des sauveteurs est au cœur des préoccupations de la SNSM et de Total Foundation, fidèle mécène de la SNSM depuis 13 ans. Grâce à ce soutien, les Sauveteurs en Mer ont pu être dotés d'équipements à la pointe de la technologie en matière de protection et de sécurité.

Chaque bateau est équipé d'un **sac médical étanche**. Il permet d'optimiser la prise en charge de victimes, notamment lorsque le site n'est pas accessible en bateau. La partie principale de la valise est conçue pour embarquer une bouteille d'oxygène (5 litres maximum) et comporte 6 poches destinées à recevoir du matériel médical.

Ces poches sont facilement identifiables grâce à un système couleur correspondant aux différents types de soins : ventilation, hémorragie, etc. Il dispose de deux compartiments sur la partie supérieure, permettant aux sauveteurs d'avoir un accès très rapide aux matériels de première nécessité.

La SNSM a mis au point une nouvelle génération de **gilets gonflables** pour ses sauveteurs.

Moins encombrants que les anciens modèles, ils disposent d'un système de récupération intégré, d'une poche accessoire, d'un support longe active etc., et ont l'avantage d'être visibles de jour comme de nuit.

2.4 LA MISE EN ŒUVRE DU SAUVETAGE EN MER

Le sauvetage de la vie en mer est obligatoire et gratuit. Il s'impose à quiconque est en mesure de porter secours, dans les limites de sa propre sécurité.

L'organisation du sauvetage repose sur deux éléments :

- La veille permanente des alertes, leur traitement et la planification des opérations de secours,
- L'activation et la coordination des unités déployées sur le terrain, qui concourent à l'exécution de ces opérations.

L'assistance aux biens donne lieu à une compensation des frais matériels engagés par les sauveteurs. Le barème proposé dépend du moyen engagé par la SNSM, de la taille de celui qui est assisté et du temps d'intervention de l'équipage.

Nos Sauveteurs en Mer sont le premier maillon de la chaîne des secours en mer. Ils accomplissent plus de 50% des interventions au large coordonnées par les CROSS.

Numéro d'alerte :

Canal 16

Lorsqu'on est à bord d'un bateau et que l'on dispose d'une VHF.

196

Il permet de joindre directement les CROSS au moyen d'un téléphone.

→

Les CROSS

Les CROSS (Centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage) sont au nombre de 5 en métropole et 2 en Outre-Mer. Ils ne disposent pas de moyens de sauvetage propres mais ont toute autorité pour mettre en œuvre les moyens qu'ils jugent nécessaires pour intervenir : bateaux sur zone, bateaux de sauvetage, hélicoptères etc.

→

Les Sauveteurs en Mer

Sur alerte du CROSS, le patron du bateau réunit l'équipage et appareille dans un délai de 20 minutes.
Le patron du canot ou de la vedette est en contact avec le CROSS pendant toute l'opération de sauvetage.

Les sauveteurs évaluent l'état des personnes secourues, leur prodiguent les premiers soins et ramènent les blessés et les naufragés à terre où d'autres organismes les prennent en charge et les évacuent.

©Jacob Muller - Bandol

2. LA FORMATION DES SAUVETEURS

3.1 LA FORMATION, UN ENJEU PRIORITAIRE POUR LA SNSM

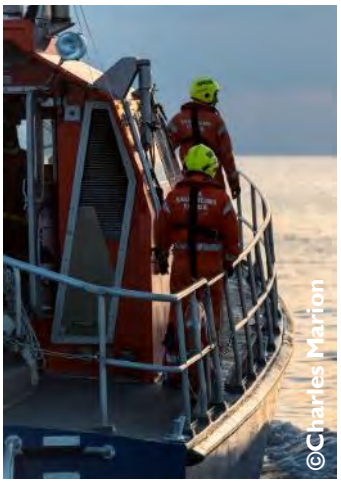

L'évolution de l'origine professionnelle des Sauveteurs en Mer, de moins en moins issus des professions maritimes, a incité depuis plusieurs années la SNSM à développer des cursus de formation ciblés à leur attention.

Le développement constant de nouvelles technologies au service de la sécurité en mer et la complexité des systèmes de navigation ont parallèlement créé de nouveaux besoins de formation.

Enfin, la judiciarisation croissante de nos sociétés n'épargne pas le monde associatif. Il devenait primordial de protéger nos sauveteurs par des formations structurées et reconnues. Les formations se déroulent sur 3 niveaux. Le niveau 1 est assuré par les CFI et les niveaux 2 et 3 sont coordonnés par le PNF.

LES SAUVETEURS EMBARQUÉS

La transmission des expertises en matière de navigation et de sauvetage, comme la mise à jour constante des connaissances sont capitales pour les Sauveteurs en Mer.

Un recueil de qualifications internes à la SNSM comprend 4 domaines de compétences :
- Organisations de la SNSM
- Qualifications maritimes
- Opérations SAR (search & rescue)
- Maintenance et logistique
Ces domaines se déclinent en formations : conduite nautique des embarcations, recherche d'homme à la mer, gestion du stress, maîtrise des installations énergie – propulsion…

Selon les qualifications et expériences du sauveteur, un plan de formation est proposé. Les formations se déroulent par compagnonnage avec les anciens, au sein des stations de sauvetage, au Pôle national de formation à Saint-Nazaire et dans les centres de formation et d'intervention (CFI).

LES NAGEURS SAUVETEURS

Pour exercer une activité de surveillance des baignades, la réglementation exige la validation de 2 diplômes en formation initiale :
-BNSSA : Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique
-PSE1 : Premier secours en équipe de niveau 1

La SNSM exige un complément de diplômes pour ses nageurs sauveteurs.
-PSE2 : Premier secours en équipe de niveau 2
-Permis côtier
-CRR : Certificat Restreint de Radiotéléphoniste
-SSA Littoral mention pilotage : Surveillance et Sauvetage Aquatique sur le littoral. Le SSA est le dernier stage pratique qui valide l'ensemble de la formation. Il est sanctionné par un certificat de compétences reconnu par la Sécurité Civile (arrêté du 19 février 2014).

Les nageurs sauveteurs suivent également des formations complémentaires de spécialités qui sont pilotées par la Direction nationale de la formation de la SNSM. Elles sont conçues, coordonnées et dispensées par des formateurs bénévoles : Pilotage de marine jet, Pilotage de semi-rigides, Sauvetage côtes dangereuses…

3.2 LE PÔLE NATIONAL DE FORMATION (PNF)

Le Pôle national de formation de Saint-Nazaire, inauguré en 2011, est situé sur l'estuaire de la Loire et a l'avantage d'offrir de nombreux sites propices aux formations aquatiques, combinées aux formations théoriques. Il est abrité dans un bâtiment de 1 400 m^2, qui comprend des salles de cours, un hangar, des vestiaires et dispose également depuis peu d'un espace aménagé dans une alvéole de la base sous-marine du port.

Afin d'optimiser les temps de formation, le PNF dispose d'une **flotte complète** composée de 2 vedettes, 5 semi-rigides, 4 IRB et 3 jet-skis financés grâce au soutien de nos partenaires (Fondation Total, Crédit Maritime, Macif).
Il dispose également d'une plateforme de **simulation de navigation** et de conduite des opérations modernisée en 2019.

En 2018, le PNF a organisé 47 stages et 623 stagiaires ont été formés.

3.3 LES CENTRES DE FORMATION ET D'INTERVENTION (CFI)

Les formateurs bénévoles des CFI dispensent l'instruction théorique et pratique (nageurs sauveteurs, formateurs) permettant l'obtention des diplômes nationaux réglementaires pour assurer la surveillance des baignades publiques, et les compléments maritimes jugés nécessaires par la SNSM pour exercer leur mission de surveillance sur les plages. Ils dispensent également aux sauveteurs embarqués de leurs départements, et parfois au grand public, les formations pour lesquelles ils sont agréés.

Ainsi, ils forment des sauveteurs qualifiés, des adjoints chef de poste et des chefs de poste, et participent à l'organisation des activités d'instruction et d'entraînement destinées à maintenir le niveau opérationnel de leurs nageurs sauveteurs.

CHIFFRES CLES FORMATION 2019

- **353 000** heures de formation accomplies
- **3 995** exercices réalisés par les sauveteurs embarqués
- **300** heures pour devenir nageur sauveteur SNSM
- **509** nouveaux nageurs sauveteurs formés

3. LA PRÉVENTION AUPRÈS DU GRAND PUBLIC

4.1 LA SNSM AU CŒUR DE LA PRÉVENTION

Chaque année, de plus en plus de personnes se rendent sur le littoral et pratiquent des loisirs nautiques. La SNSM a pour mission de sensibiliser les différents publics à la sécurité en mer afin de les aider à adopter une attitude responsable, en mer et sur les plages. En effet, les loisirs nautiques sont à l'origine de nombreux accidents plus ou moins graves, le plus souvent dus à une méconnaissance des bons gestes et des bonnes pratiques.

4.2 LES OUTILS DE SENSIBILISATION

Convaincus que bon nombre d'accidents pourraient être évités et que la responsabilisation passe par des actions d'information et de sensibilisation, les Sauveteurs en Mer diffusent des messages de prévention pour les plaisanciers, les adeptes de loisirs nautiques et les enfants.
En parallèle de ces actions, les stations de sauvetage de la SNSM organisent régulièrement des sessions de démonstration de sécurité à quai, afin de rappeler les règles de base et la pratique des bons gestes.

DIAL, LE BRACELET CONNECTÉ D'ALERTE ET DE LOCALISATION

Développé par la SNSM avec Ido-Data, et conçu gracieusement par le designer Philippe Starck, DIAL (Dispositif Individuel d'Alerte et de Localisation) permet de réduire très significativement les délais d'intervention des secours en cas de difficultés en mer. Souple et ergonomique, le bracelet contient une balise GPS et s'adapte à chaque poignet de manière confortable.

Adapté à la pratique des sports nautiques, il a été pensé pour les publics qui pratiquent des activités nautiques sportives ou de plaisance, ainsi que pour la sécurité des enfants sur les plages.
DIAL est vendu sur la boutique en ligne de la SNSM : https://laboutique.snsm.org/

GRAINES DE SAUVETEURS, POUR LES JEUNES

Pour les jeunes enfants passionnés de la mer mais aussi les parents et enseignants, la SNSM a développé l'initiative *Graines de sauveteurs* en partenariat avec la MAIF,
Le dispositif propose sur des **contenus préventifs et ludiques** sur la baignade en mer, les plaisirs à la plage et la pratique des sports nautiques.
Grâce à des outils pédagogiques (site *Graines de Sauveteurs* dédié, magazine *Passeport pour la mer* etc.), les jeunes peuvent mieux appréhender la mer et le monde maritime de façon responsable.

L'INCONTOURNABLE BRACELET DE PLAGE

Depuis plus de trente ans, pendant la période estivale, les Sauveteurs en Mer proposent gratuitement aux parents des bracelets d'identification, pour améliorer la sécurité des enfants sur les plages.
Ils sont accompagnés de conseils pour la baignade, l'utilisation des engins de plage et la recherche des enfants égarés.
En 2019, les Sauveteurs en Mer ont retrouvé près de 1200 enfants égarés sur les plages.

LES VISITES DE COURTOISIE, POUR LES PLAISANCIERS

Chaque année, les Sauveteurs en Mer proposent aux plaisanciers des visites de courtoisie.
Ces visites portent principalement sur la **vérification du matériel de sécurité à bord** et son bon fonctionnement. La SNSM a rédigé plusieurs guides qu'elle met à disposition des plaisanciers et des adeptes de loisirs nautiques. Il s'agit d'un véritable moment d'échange qui permet aux sauveteurs de partager leur expérience en matière de sauvegarde de la vie en mer.

4. COMMENT SOUTENIR LA SNSM ?

5.1 FAIRE UN DON AUX SAUVETEURS EN MER

La SNSM est une association reconnue d'utilité publique, financée à 80% par des dons privés.
Faire un don à la SNSM, c'est participer à l'acquisition et l'entretien des bateaux, à la formation des sauveteurs ou encore à leurs équipements pour les interventions.
Le donateur peut choisir d'affecter son don à l'ensemble des missions SNSM ou plus spécifiquement à une station, à un centre de formation et d'intervention ou à une délégation départementale.
Le don des particuliers est déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% de son montant, dans la limite de 20% du revenu imposable.
Après réduction fiscale, donner 90€ revient ainsi à seulement 31€, soit 2,5€ par mois.

Une entreprise peut également faire un don à la SNSM et/ou convenir d'un **partenariat** (mécénat financier, produit-partage, don en nature, arrondis de caisse, etc.). Le don donne droit à une réduction d'impôt égale à 60% de son montant, pris en compte dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires hors taxes.

CHIFFRES CLES 2019

- 80% de ressources privées
- 20% de subventions publiques
- 150 000 donateurs

Pour faire un don, rendez-vous sur http://snsm.org

5.2 LE MILLE SNSM : LA JOURNÉE NATIONALE DES SAUVETEURS EN MER

Depuis quatre ans, la SNSM a créé un événement national afin de soutenir sa collecte : **le MILLE SNSM – la Journée nationale des sauveteurs en mer.**
Cet évènement a lieu dans les stations et CFI, chaque année à la fin du mois de juin, pour que le grand public qui profite de la mer et des plages, puisse être mieux sensibilisé à la mission bénévole des sauveteurs en mer. Il s'agit de faire prendre conscience des enjeux importants de renouvellement de la flotte de sauvetage et de formation des sauveteurs auxquels l'association SNSM doit répondre, et de l'importance de la soutenir.

5.3 ACHETER SOLIDAIRE GRÂCE À LA BOUTIQUE DES SAUVETEURS EN MER

La SNSM dispose d'une **boutique en ligne de vente de produits dérivés,** permettant à chacun de soutenir les Sauveteurs en Mer en achetant solidaire.

On y retrouve des collections d'été et d'hiver renouvelées chaque année, avec une gamme de produits variée : vêtements, bagagerie, accessoires, maison et déco, jeux et jouets, livres et papeteries, ainsi que des produits plus techniques liés aux premiers secours et à la navigation.

Rendez-vous sur https://laboutique.snsm.org/

CHIFFRES CLES 2019

- 565 références produits
- 276 800 pièces en stock
- 845 000 visites sur le site web

5. CHIFFRES CLÉS

La SNSM est une association financée à près de 80% par des fonds privés qui a pour ***mission principale le sauvetage en mer****. Elle s'appuie sur* ***8 506 bénévoles*** *au service du secours en mer et œuvre à partir de* ***214 stations de sauvetage*** *sur tout le territoire français (métropole et outre-mer) et* ***32 centres de formation et d'intervention****.*
En 2019, au travers de ***8 938 interventions,*** *les Sauveteurs en mer ont pris en charge* ***36 855 personnes: 10 913 secourues, 24 756 soignées et 1 186 enfants égarés, retrouvés.***

Nombre de bénévoles en 2019 dont : - Dédiés au sauvetage au large - Dédiés au sauvetage littoral - Bénévoles fonctionnels et occasionnels	**8 506** 4 958 3 155 393
Nombre de salariés	**87**
Nombre de stations	**213**
Nombre de centres de formation et d'intervention (CFI)	**32**
Nombre de postes de secours en plage	**263**
Nombre d'embarcations en 2019 dont : - Dédiées au sauvetage en mer - Dédiées à la formation, surveillance des plages et sécurités nautiques	**756** 308 448
Nombre de personnes prises en charge en 2019 dont : - Personnes secourues - Personnes soignées - Enfants égarés et retrouvés	**36 855** 10 913 24 756 1 186
Nombre d'interventions	**8 938**
Durée moyenne d'une intervention en mer	**1H46**
Interventions de nuit	**22%**

Association des Sauveteurs en Mer - SNSM
Association Loi 1901 – reconnue d'utilité publique par décret du 30 avril 1970.
Siège social : 8 Cité d'Antin, 75009 Paris
www.snsm.org

CONTACTS PRESSE
Claire Berthelot claire.berthelot@snsm.org | +33 (0)1 56 02 63 68